

Conclusions et recommandations

Chapitre VIII

La promotion des droits de la personne

Nous tenons à affirmer, comme tant de Canadiens nous l'ont répété, que la défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada. (P. 107.)

La protection des droits de la personne

Le comité estime qu'il existe un critère fondamental qui doit guider la politique du Canada en matière de droits de la personne, à savoir la tendance apparente à des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (P. 108.)